L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 3 AOUT 1894.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble at bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

PERDU ou égaré—Le certificat No 2145 de dix (10) actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, daté du 6 mars 1891, au nom de H. Legendre & Cie, ayant été perdu ou égaré, application a été faite pour un duplicata. N. O., 22 juin 1894.
23 juin—ven pen 6 sem

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Une jeune fille française demande à travailler dans une maison. S'adresser au Bureau de l'ABEILLE, lettre M.
3août—2f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de N. D. Wallace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,422—Division B—Attendu que Mme Genevieve Cottraux, veuve de N. D. Wallace a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu N. D. Wallace, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 août—3 7 12

Succession de Frank Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 43,389—Division C.—Attendu que Mary Müller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Müller décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er août—1 5 10

Succession de Edwin M. Rucks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39 957—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. W. Moffett et Robt. E. L. Rusha, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

The Lumber & Noel Lumber and Manufacturing Co. Limited et al vs Home Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,571—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. Benis et A. Habenicht, liquidateurs ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

Succession de Thomas L. Preston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,156—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Dr S. L. Henry, Mme Fannie J. Cornier et Mme Adelaide Preston, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier
27juil—27 31 août5

Succession de George Huber et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,845—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Dr George Hubner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil - 27 31—août 5

Succession de W. B. Ringrose.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39 913—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Honoria B. Ringrose, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 juil—25 29—3 août

AVIS AUX CREANCIERS.

Louis J. Morel vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,466—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Pictou, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 juil—23 27—août 1

Henry Hellmers versus Marie Cosandine, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,492—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Hellmers, plaignant dans cette affaire, serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 juil—28—août 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,304—Division C—Rigely P. Randall vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Rigely P. Randall soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public, de cette ville, commençant le 27 août 1894, à 11 heures A. M., et qu'un inventaire de la propriété rendue par le dit insolvable soit pris par le dit notaire; et que Joe Garidel et E. Blanc soient nommés et dûment assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée; et que Charles Rosen, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, toutes procédures contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 juil—27—août 14 27

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,141—Division E—C. V. Kathman vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Christopher V. Kathman soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville commençant LUNDI, le 6me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. J. Puig Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1894.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 juil—7 20 août 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,262, Division D.—Washington J. Tracy vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Washington J. Tracy qui demeure en cette ville, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire public, à son bureau No 35 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 20me jour d'août, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, et que l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1894.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18 juil—18—août 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,254, Division B—Arthur L. Marque vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Arthur L. Marque, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire public, en son bureau, No 128 rue Commune, commençant le 27me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Francis Lery Jr. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1894.
(signé) F. A. MONROE, Juge de cette Cour, Division C, agissant pour l'Hon. F. D. KING, Juge de la Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.
26 juil—26—août 10 27

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE
ATTENTION LAITIERS!
Vente par le Shérif de Vaches, Cheval et Wagon, etc.

Jacques Bordeaux versus Eugène Ibos Gune.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 15 août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local de Jacques Bordeaux, coin des rues Clay et Aubry, (près du Chemin de Gentilly):
10 vaches,
1 cheval,
1 charrette à lait, 1 lot de bidons, harnais, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
3 août—3 7 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du shérif d'une grande propriété de valeur et améliorée du sixième district formant l'encoignure des rues Baronne et Général Taylor (dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Dryades et Constantinople.

Commercial Homestead Association vs New Orleans Bicycle Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 43,159—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois certains lots ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Général Taylor, Constantinople et Dryades, désigné comme îlet No 459 conformément à un plan fait par C. E. Girardey, encanteur, et annexé à un acte de vente de J. F. Coffey, en date du 29 mai 1875. Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Baronne et Général Taylor, et mesure vingt-huit pieds cinq pouces six lignes de face à la rue Baronne, cent cinq pieds et trois lignes de profondeur et face à la rue Général Taylor et vingt pieds huit pouces et une ligne de largeur dans le fond. Le lot No deux touche au lot No un et mesure vingt-huit pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Baronne; vingt pieds huit pouces et une ligne dans le fond; même profondeur sur la ligne du lot No un et cent cinq pieds et trois lignes. Le lot No trois touche au lot No deux et mesure vingt-huit pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent quatre pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30 sept4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif, du contenu et installations, etc., d'une buvette.

A. Socola versus G. C. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,932—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 6 août 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local No 139 rue Decatur—
Le contenu et installations, etc. de la buvette que contient le dit local, consistant en comptoir, vitrine, miroir, verreries et plaquée, vins, liqueurs, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 juillet—25 31—août 6

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Geo. Grima, dûment autorisée et Mlle Marie Darruty vs Mme E. Simon.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — No 20,717—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95, nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 7me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, etc., etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
25 juil—25—août 1 7

Norbert Ranson vs Dave Ellis.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. — No 20,685. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, devant mon entrepôt, No 95, nouveau No 429 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le deuxième district de cette ville, le JEUDI, 9me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 juil—28—août 1 9

Hy. Lagardère vs. John Alice et sa femme, Mathilda Cammack.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, Lne. No 13,834—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans le carré de terre Nos 767, 768 et 744, borné par la rue Short, l'avenue Washington et les rues Dix septième et Lowerline, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
La vieille bâtisse ayant deux chambres et appartenant à M. Chackens, mesurant 12 pieds sur 20; un lot de plants d'artichaute; un lot de abricots grimpants, et toutes les barrières entourant le dit carré d'îlet de terre, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
26juil—

L. P. De Bautte & Co., vs Frank Cazales

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, Lne.—Nos 13,847 et 13,848—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne. dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 564 rue Magazine, en face du Marché Magazine, entre les rues Ste-Marie et St-André, dans le Quatrième District de cette ville, le 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le contenu du "Time Saloon" buvette.
D'après inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 juil—

American Brewing Co. vs Chas Mustache.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans, Lne.—No 20,633—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la grocerie, coin des rues Conti et Nord Derbigny, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 6me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le contenu de la grocerie et de la buvette, située coin des rues Conti et Nord Derbigny, comprenant épiceries, bouteilles vides, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 juil—24 31—août 6

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers

GOUDRON GUYOT
LIQUEUR HYGIÉNIQUE, ANTI-ÉPIDÉMIQUE, PRÉSERVATIVE ET CURATIVE DES MALADIES de la poitrine, de l'estomac et de la vessie. Exiger l'adresse, 19, r. Jacob, Paris.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse. Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.
Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.
Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de A. J. Cahill versus Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, la propriété ci-après décrite. à savoir:
Premièrement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, ensemble avec tous les privilèges d'alluvion ou augmentation de batture qui peut y être additionnés par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine ci-devant Grands Hommes, et les rues projetées désignées comme Adam et Charbonnet, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes de face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Charbonnet, de la route publique à la rue des Grands-Hommes, et dix huit cent soixante et onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adam. Aussi sur la dite route publique à la rue des Grands Hommes, et deux cent six pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière et faisant face sur la dite rue Dauphine; toutes les mesures précédentes plus ou moins ensemble avec toute la batture et augmentation de façade de la dite propriété et tous les quais et autres améliorations qui s'y trouvent; le tout selon un plan de C. A. De Armas, député-voyer général, daté le six février 1862, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que la défenderesse a ici acquise par achat de Pierre Lanaux et John Triscomi par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres enregistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.
Secondement—Les abattoirs, moulins, pompes, chaudières, les machines y appartenant, parcs, outils, instruments et autres accessoires y appartenant, attachés, faisant partie ou reliés avec les abattoirs, maisons, réfrigérateur, etc., et qui doivent être bâti sur la propriété ci-dessus décrite, sans aucune exception quelconque et ainsi que les franchises obtenues et pouvant être obtenues par la défenderesse de la ville de la Nouvelle Orléans et du Bureau de Santé de cet Etat et spécialement tous les droits, privilèges et avantages qui peuvent provenir des ordonnances Numéros 5180, 5242 et 6112—Série du Conseil de la ville de la Nouvelle Orléans.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Termes et conditions—Premièrement: L'acquéreur paiera au comptant la réclamation du plaignant dans l'affaire ci-dessus, se montant à quatre cent vingt piastres—étant pour intérêt et coupons arriérés sur sept hypothèques de mille dollars chacune en date du 11 mai 1893 et payables le 11 mai 1903, avec intérêt légal sur le dit intérêt et coupons arriérés, à partir du onzième jour de mai 1894 jusqu'à paiement.
Deuxièmement.—L'acquéreur aura aussi à payer comptant les frais et charges dans l'affaire et la vente, ensemble avec dix dollars frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes d'Etat et de la ville dues sur la dite propriété s'il y en a. Ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat sur tout le montant du dit bon hypothécaire, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui ont été saisis.
Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer jusqu'au montant de son enchère et assumer les bons décrits et coupons pas encore échus ou payés aux mêmes comptant comme il choisira, à savoir: cent vingt-cinq bons de mille piastres chacun, datés du 11 mai 1893 et tous dus le onzième jour de mai 1903, avec intérêt coupons 6 0/0 attachés aux dits cent vingt-cinq bons payable le 11me jour de novembre 1893 et chaque six mois après jusqu'au onzième jour de mai 1903, étant tous les coupons attachés aux dits bons, excepté les sept coupons qui sont en procès dans cette affaire.
Le tout comme il sera plus amplement décrit par un acte hypothécaire passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le onzième jour de mai 1893, enregistré au Bureau des hypothèques de cette paroisse, dans le livre 490, folio 433. Une copie du dit acte est déposée dans la dite affaire.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
2 août—2 9 16 23 30—4 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une propriété du Septième District.

Mme W. Anderson versus Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,252.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Six certains terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, privilèges ou avantages qui y trouvent, ou en quelque sorte y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton (ci-devant avenue du Canal), les rues Jeannette, Sixième et Dublin; les dits terrains sont désignés par les Nos Douze, Treize, Quatorze, Dix-huit, Dix neuf et Trente-trois sur un plan annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville, en date d'avril A. D. 1893, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Ch. G. Rodenbach, le 20 avril 1893, (la vente par Jos. D. Taylor au défendeur pour référence et les mesures comme suit: le terrain No 12 mesure trente-deux pieds six pouces de façade rue Sixième, sur cent-cinquante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le terrain No 13 forme le coin des rues Dublin et Sixième; les terrains Nos dix-huit et dix-neuf (étant les terrains sixième et septième du coin des rues Dublin et Sixième) mesurent chacun trente pieds de façade rue Dublin, sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles et égales; et le terrain No vingt trois mesure trente-deux pieds six pouces de façade rue Jeannette, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété du Premier District.

August Huard versus Wm J. Sheridan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,255.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Bolivar, Commune et Bertrand, désigné par la lettre "B," sur un plan fait par P. A. D'Hémécourt, député-voyer, en date du 12 décembre 1876, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 1er février 1877, et mesurant dix-sept pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Au comptant pour la somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit la somme de cent quatre-vingt sept 50/100 dollars avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 9 juin 1893 jusqu'au paiement, 5 pour cent sur ledit montant pour honoraire d'avocat, $4.00, coût de copie de l'acte et les frais et charges de l'affaire et vente et les taxes dues sur ladite propriété.
2° L'acquéreur assumera pour le montant de son enchère le paiement d'un billet de cent quatre-vingt-sept 50/100 dollars en date du 9 juin 1893 et payable deux ans après sa date et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque concurremment avec la réclamation du plaignant, par acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire, en date du 9 juin 1893.
3° Et le reste du prix de son adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur rue du Camp, entre St-Joseph et Delord, (la rue à l'arrière étant Magazine.)

Sun Mutual Insurance Company versus Jules Marchal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,610—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Delord et St Joseph, et désigné par la lettre A sur un plan de C. A. De Armas, le 19 février 1866, déposé en l'étude de O. Drouet, notaire en cette ville. Ledit terrain mesure, en pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de façade à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt-sept pieds six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26—août 2 9 16 23 28

POUDRE D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERY. A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies.
A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & Cie, 42-44, Camp.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du Shérif
D'un vaste assortiment de valeur et bien choisi d'épiceries de fantaisie et de famille, de vins, liqueurs, whiskies, eaux-de-vie, gin, vin rouge, bière, rhum, eaux minérales, viandes, tabac et cigares. Aussi, 1 coffre-fort, 1 réfrigérateur, 2 compteurs d'argent (cash registers) 5 comptoirs, moulin à café, boîte à beurre, 1 wagon et divers autres articles dans ce genre d'affaires.

Dans l'Affaire de F. Hollander & Co. versus Albert Werner

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 43,318.—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 juillet 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 3 août 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sur les lieux coin Huitième et Carondelet—Tout le contenu, toutes les installations, meubles, etc., du magasin d'épiceries qui se trouve dans le dit local. Le tout d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28 juil—au 3 août incl

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil de Grandes Propriétés de Valeur non-améliorée dans le Sixième District.
Avenue Henry Clay, entre les rues Magazine et Constance et embrassant toute la façade de l'avenue Henry Clay et formant les encoignures des dites deux rues (la rue en arrière étant Webster),
—ET—
Avenue Henry Clay, entre Camp et Magazine, et formant l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue Magazine (la rue en arrière étant Calhoun).

Rudolph Danneel vs John Klein, Procès No 43,003.
Rudolph Danneel vs Frank W. Shotwell et als, Procès No 43,004.
Rudolph Danneel vs John Klein et als, Procès No 43,005.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de saisie et vente, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° **Une certaine portion de terre** ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, en quelque sorte que ce soit, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet No 26 de Burtheville, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Magazine, Webster et Constance, composée de tous les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 23 et 24 et la portion du fond du lot No 11 et mesurant deux cent quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et deux lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et façade sur la rue Magazine de cent soixante-dix pieds, et une première profondeur et façade sur la rue Constance de cent quarante pieds, puis sur une ligne courant à angles droits avec la rue Constance cent vingt six pieds six pouces et cinq lignes, puis une seconde profondeur de trente pieds, puis à angles droits cent cinquante huit pieds deux pouces et quatre lignes à la rue Magazine.
2° **Huit certains lots de terre**, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la partie de celui-ci anciennement appelée Burtheville, dans l'îlet No 30, lequel est borné par les rues Magazine, Calhoun, Camp et l'avenue Henry Clay. Lesquels dits lots d'après un arpentage fait par H. H. W. Reynolds, voyer, à la date du 22 mars 1890, sont numérotés de 11 à 18 inclusivement, et partie du lot No 21. Le dit lot No 11 mesure trente-six pieds 1 pouce et trois et deux lignes de face à la rue Magazine, trente quatre pieds six pouces et une ligne et demie sur la ligne du fond; cent quarante-deux pieds deux pouces et sept lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Calhoun, et cent quarante-deux pieds, deux pouces et sept lignes sur le côté le plus rapproché de l'avenue Henry Clay. Le lot No 12 forme l'encoignure de la rue Magazine et de l'avenue Henry Clay et le dit lot et le lot No 13 mesurent chacun trente et un pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay, trente et un pieds sept pouces et deux lignes sur des lignes du fond, sur cent quinze pieds de profondeur; les lots Nos 14 à 17 inclusivement, ont chacun une façade de trente un pieds, sept pouces et trois lignes sur l'avenue Henry Clay (avec mesure semblable sur les lignes de fond) sur une profondeur de cent quinze pieds. Le lot No 18 mesure trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes sur l'avenue Henry Clay (trente et un pieds sept pouces et trois lignes dans le fond) sur une profondeur de cent quinze pieds, et la portion de terre qui forme partie du lot No 21 faisant face à la rue du Camp, mesure environ soixante-dix-neuf pieds en façade sur une largeur ou moyenne de trente pieds.
Saisi dans les affaires ci dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 juillet—13 20 27—août 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif de Bois de charpente. Bois de charpente. Bois de charpente.

Orleans Manufacturing & Lumber Co., Limited versus G. W. Nott, Receveur et Liquidateur W. J. Athens, Lumber Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,307—En vertu d'un writ de séquestration à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 15 août, 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Sur le Nouveau Bassin, rue Julie, entre Clara et Claiborne.
Environ 189 287 pieds bois de cypre.
Environ 6853 pieds de bois de pin.
de dimensions diverses, etc., selon un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 2 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du Contenu, etc., d'une Grocerie et Buvette, aussi une Pool Table, Coffre-fort, etc.

A. S. Rose & Co. versus The Louisiana Co-Operative Association, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,106.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 25 juillet 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 6 août 1894, à 1 heure P. M., de la propriété ci-après décrite à savoir—
Sur les lieux, coin des rues St-Bernard et Marais:
Un lot d'épiceries assorties, de vins, d'installations et d'articles divers, etc.
Aussi, une table de billard pool et un coffre fort.
Le tout d'après un inventaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
26 juil—26 31—août 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. & M. Schwabacher versus Henry Del Bondio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 12,287.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titre et intérêt de Henry Del Bondio dans la succession de Frederick Del Bondio, No 2,707 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et particulièrement et spécialement tous les droits, titre et intérêt des propriétés ci-après décrites d'après un inventaire de la dite succession.
1° **Un certain lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Robin, Race et Magasine, formant l'encoignure des rues Camp et Robin, et mesurant, au pied américain, cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles sur la rue Robin, comprenant le tout des lots désignés par les Nos 7 et 8 de l'îlet No 58 sur le plan original du faubourg Annonciation.
2° **Un lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Camp et Magasine, désigné comme lot No 4, mesurant vingt-neuf pieds trois pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, se composant d'une portion des lots désignés par les numéros 3, 4 et 5.
3° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Erato, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 1 et mesure, au pied français, quatre vingts pieds de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cent trente pieds et face à la rue Erato.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27 août 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété du Premier District

G. A. Breaux versus Catherine Walker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,911 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dupré, Perdido, White et Poydras, désigné comme le terrain No 15, carré d'îlet No 616, et mesurant vingt neuf pieds de façade rue Dupré, sur cent quarante pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6juil—6 13 20 27—août 3 7

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE VENTE EN PARTAGE
DE
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES
CENTRALEMENT SITUEES.
Résidences, Demeures et Plantations,

Constituant les placements de capitaux les plus stables qui soient. La dernière occasion de la saison pour des achats de premier ordre.

L'Excellent Coin,
Nos 196 et 198 Commune et Baronne.

L'emplacement d'un Commerce Lucratif,
No 19 rue Royale.

Les Grands Magasins,
Nos 24 et 26 rue de Chartres.

Le Magasin Central,
No 16 Passage de la Bourse.

Sits Supérieur en face de la Poste,
No 15 rue Decatur.

Le Magnifique Magasin,
No 53 rue Decatur, coin Bienville.

Le Magasin Proéminent,
No 59 rue de Chartres, coin Bienville.

L'Entrepôt en Briques,
Nos 157 et 159 rue Bienville.

La Massive Maison de Résidence en Briques,
Nos 170 et 172 rue St Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet.

L'Agréable Maison de Résidence,
No 12 Place de l'Université.

La Grande Maison de Résidence et les Terrains Magnifiquement Embellis,
No 159 Avenue Esplanade.

La Jolie Résidence,
No 151 Avenue Esplanade.

La Splendide Maison de Résidence
No 50 Avenue Esplanade.

La Maison de Résidence Centrale,
No 170 rue de la Douane.

La Belle Maison de Résidence,
No 161 rue Bienville,

La Maison de Résidence Confortable,
No 79 rue Conti.

L'Antique Maison de Résidence,
No 281 rue de Chartres.

La Maison de Résidence en briques, bien Construite, à trois Etages avec Attic,
No 286 N. Remparts.

Le Cottage en Bois,
Nos 99 et 101 rue Constantinople.

—ET—

Une Plantation sur le Bayou Têche
Paroisse Ibérie.

Offrant à toutes les Classes d'Acheteurs une Occasion de Placer leur Argent Sûrement et Lucrativement.

Succession d'Antoine Lanata.

No 42,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,
W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR.
BUREAU NO 14, NOUVEAU NUMERO 138, RUE CARONDELET.
MERCREDI, 8 AOUT 1894

A midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1894, et signé le 20 juin 1894 et d'un ordre daté le 28 juin 1894 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant Jas. Fahey, notaire public le 26 juin 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

COMMERCE.

1° **Le coin d'affaires florissant**, comprenant les deux magasins en briques, à trois étages, Nos 196 et 198 rue Commune, coin [illegible] de la rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure d'après un plan en certificat d'arpentage de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville, le 3 déc. 1884, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le [illegible] 1885, 45 pieds de façade rue Commune, 110 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur et de façade rue Baronne, 106 pieds 2 pouces et [illegible] de profondeur de l'autre côté de la ligne; et 23 pieds 6 lignes de largeur sur la limite inférieure. [illegible] Sujet à des baux y attachés expirant le 30 sept. 1894 et 1895 au taux de $2,250 par an. Le tout étant loué rapportera $4,000 par an.

2° **L'emplacement de commerce bien connu, longuement établi et prospère de A. S. Gielpi**, dans les magasins en briques à 2 étages No 19 rue Royale dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale Bourbon, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan faisant partie des archives de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme le terrain No 3, et mesure, au pied américain, 23 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur une profondeur de 59 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Dans la meilleure situation au-dessous de la rue du Canal, ce qui en fait un productif placement d'une valeur sans égale. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,800 par an.

3° **Le massif magasin en briques à quatre étages** No 24 rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain mesure environ 21 pieds 1 pouce de façade rue de Chartres sur environ 65 pieds de profondeur, selon un plan de C. A. Hedin, le 22 avril 1855.

4° **Le massif magasin en briques à quatre étages**, No 26 rue de Chartres, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de Louis H. Pilié, député-voyer de la ville, en date du 15 jan. 1880. Le dit terrain mesure, au pied américain 22 pieds 2 pouces de façade rue de Chartres sur 65 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné du côté de la rue de la Douane, par une propriété appartenant anciennement à Louis Pilié, et de l'autre côté, vers la rue du Canal, par la propriété anciennement appartenant à John Hagan. Ces magasins sont dans une excellente situation, près des magnifiques magasins de L. Godchaux. Ils sont maintenant occupés par MM. Stoll & Lister, dans le commerce de Notions, successeurs de W. E. Rau, qui s'est retiré après y avoir fait fortune. Ces deux magasins sont vendus sujets à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,920 par an.

5° **Le magasin en briques à trois étages**, avec attic, No 16 Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par le Passage de la Bourse et les rues Chartres, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan faisant partie des archives de H. B Cenas, ancien notaire, comme le terrain No 7 et mesure, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de façade sur le Passage de la Bourse, et une profondeur irrégulière de 31 pieds 3 pouces sur la ligne la plus près de la rue du Canal, et 32 pieds 8 pouces de l'autre côté, sur 30 pieds 5 pouces de largeur à la ligne inférieure, le tout plus ou moins. Sa proximité de la rue du Canal en fait un placement d'argent sûr et rémunérateur. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

6° **L'attrayant magasin en briques à deux étages** No 15 rue Decatur et 18 Dorsière, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de E. Pilié, architecte, en date du 29 avril 1882, et mesurant 29 pieds 11 pouces 3 lignes de façade sur chacune des rues Decatur et Dorsière, sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, s'étendant d'une rue à une autre.
Immédiatement en face de la Poste, dans le meilleur îlet d'affaires de cette section, ce qui en fait un placement de fonds de valeur. Sujet à un bail y attaché expirant le 1er mars 1897 au taux de $1,080 par an.

7° **Le magasin rémunératif en briques à trois étages**, No 53 rue Decatur, coin sud-ouest de la rue Bienville, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur (Vieille Levée), Chartres, Douane et Bienville.
Le terrain est désigné par le No 5 sur un certain plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 9 août 1849, annexé à un acte passé pardevant W. W. Christy, ancien notaire, le 14 août 1849. Le dit terrain forme le coin Décatur, anciennement Vieille Levée, et Bienville, et mesure 23 pieds 1 pouce 6 lignes de façade rue Décatur, sur 74 pieds 5 pouces et 1½ ligne de profondeur et de façade rue Bienville. Près de la rivière, des chemins de fer, et dans une bonne situation. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1895 au taux de $540 par an.

8° **Le magasin et résidence en briques bien situé, à trois étages**, No 59 rue de Chartres, coin nord-ouest de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Bienville et Conti.
Le lot de terre mesure, en mesure française, 22 pieds de face à la rue de Chartres sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Bienville.
La propriété a le magasin et autres chambres au rez-de-chaussée, grande vérandah au second étage, et salons et chambres à coucher au second et au troisième étage. Connu comme l'emplacement de grocerie populaire de MM. Mastral & Dietrich. Il est bien situé pour autres affaires ou résidence, et le succès de ceux qui l'occupent indique que c'est un bon placement. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1895 au taux de $840 par an.

9° **L'entrepôt en briques à un étage**, avec côtés en bois du magasin de musique de Junius Hart, Nos 157 et 159 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Remparts. Le terrain est composé de deux lots, mesurant ensemble 62 pieds de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. A proximité du centre des affaires, accessible par des rues pavées, le rend agréable pour entrepôt ou autre but commercial. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $300 par an.

MAISONS ET RESIDENCES.

10° **La résidence en briques à deux étages**, Nos 170 et 172 rue St-Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet, ayant balcon en fer, corridor, dix chambres, allée, etc. dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Tremé, St-Pierre et St-Claude.
Le terrain est une certaine portion mesurant 48 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 41 pieds 6 pouces de face à la rue St Pierre 65 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue St-Claude et 68 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tremé, le tout d'après un plan par L. H. Pilié, voyer, le 22 avril 1880, dont une copie est annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 7 mai 1880. Commandant le grand commerce à la tête du Vieux Bassin et adjacent à la fabrique de cigares de MM. Wallis. Un placement certain d'être rémunératif.

11° **La résidence en briques désirable, centrale**, à trois étages et attic No 12 Place de l'Université, anciennement Dryades, dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Place de l'Université, les rues Remparts, Canal et Commune, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors, douze chambres à coucher, chambre à bain, etc, aux étages supérieurs, cour dallée, citerne, hydrant, etc.
Le lot de terre est désigné par le lot No 1, sur un plan par H. Moolhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 13 juillet 1846, déposé au bureau de L. T. Caire, ex notaire, d'après lequel le dit lot mesure 29 pieds 1 pouce de face à la Place de l'Université sur 135 pieds 10 pouces 4 1/2 lignes de profondeur en une ligne, et 134 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, avec une largeur au fond de 26 pieds 3 pouces, ensemble avec l'usage d'une allée au fond en commun avec celui-ci et autres lots qui les touchent, et s'ouvrant sur la rue des Remparts.
Près de la rue du Canal, des amusements et du centre des affaires, ce qui la fait rechercher par une bonne classe de locataires, où elle est convenable pour une résidence privée ou professionnelle. Cela paiera comme placement. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

LA BELLE MAISON DE FEU A. LANATA.

12° **La belle résidence, cottage élevé en bois**, sur fondation en briques, No 159 avenue de l'Esplanade dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage avec mansarde sur fondation élevée en briques, retiré du trottoir, entouré d'un gril [illegible] double escalier [illegible] à une grande vérandah, dans laquelle se trouve un large corridor au centre, ayant sur un côté des salons doubles avec arches, bibliothèque salle à manger; de l'autre côté quatre grands appartements à coucher, chambre à bain et autres conforts.
Dans l'attic il y a espace pour plusieurs chambres. Le fondation est de 12 pieds de hauteur, et est divisée en une cuisine, cave, quatre chambres à coucher, lavoir, etc. Au fond du terrain est une écurie en bois à deux étages, ayant remises pour voitures, étables chambres pour fourrages et chambres pour cocher. Le tout est décoré d'une façon exquise et bien fini partout.
Les terrains sont spacieux et embellis, par des promenades, des arbres ombreux, arbustes et pelouses.
Le terrain est décrit comme une certaine portion, désignée par la lettre A sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, le 29 septembre 1885. La dite portion de terre commence à une distance de 84 pieds 10 pouces du coin de la rue St-Claude, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 96 pieds 3 lignes de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur sur le côté vers la rue des Remparts de 180 pieds 2 lignes et sur l'autre côté, vers la rue St Claude, elle a une première profondeur de 140 pieds puis elle court vers la rue Remparts 84 pieds, puis une seconde profondeur de 41 pieds 2 pouces 5 lignes, puis une seconde largeur de 12 pieds 2 pouces.
C'est une des plus parfaites résidences sur le grand boulevard Esplanade, ayant tout ce qu'il y a d'essentiel pour en faire une résidence aristocratique complète. A une petite distance de marche du centre des affaires et quelques minutes de plusieurs des nouvelles lignes de chars électriques. Pour l'apprécier complètement, il faut l'inspecter, et pour cela des cartes seront fournies par les encanteurs. On pourra la visiter en présentant les cartes de midi à 4 heures P. M.

13° **La magnifique résidence en bois, à deux étages**, No 151 avenue de l'Esplanade, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude. Ayant corridor, salons, salle à manger, chambre d'attente, et une chambre à coucher et cuisine au premier étage, corridor, sept chambres à coucher et chambre à bain au second étage. Au fond se trouve une bâtisse en briques, à deux étages, ayant dix chambres.
De chaque côté il y a amplement de terrain pour jardin et une jolie clôture. Le terrain est décrit comme une certaine portion désignée par la lettre B sur l'esquisse mentionnée ci-dessus, par L. H. Pilié du 29 septembre 1885, laquelle dite portion de terre commence à une distance de 126 pieds 10 pouces 5 lignes de l'encoignure de la rue des Remparts, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse 79 pieds 11 pouces de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur sur le côté vers la rue des Remparts de 189 pieds 4 pouces, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de 180 pieds 2 lignes, et à ce point s'élargit de 12 pieds 2 pouces, et à une seconde profondeur de 13 pieds 4 pouces, et une largeur dans le fond de 92 pieds 2 pouces 1 ligne. Une jolie résidence sur une belle avenue. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $780 par an.

14° **L'élégante et confortable Résidence en Briques à Trois Etages avec Attic**, No 50 Avenue de l'Esplanade, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Quartier, Chartres et Royale. Elle a galeries en fer, corridor, salons, salle à manger et cuisine et deux chambres au premier étage; corridors, dix chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs; cour dallée, citerne, hangar, etc.
Le terrain est composé de deux lots, dont un mesure 21 pieds 4 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 110 pieds, et l'autre lot mesure 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 112 pieds plus ou moins et adjacent au lot décrit en premier lieu, faisant une façade totale sur l'avenue de l'Esplanade de 48 pieds 11 pouces 7 lignes. Sur un site convenable, auprès l'agrément de plusieurs lignes de chars urbains, et bien situé pour résidence tranquille et respectable. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

15° **La résidence centrale en briques à deux étages et attic**, No 170 rue de la Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Bourgogne et Dauphine, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage; corridors et 8 chambres à coucher aux étages supérieurs.
Le lot de terre mesure environ 26 pieds 3 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 92 pieds entre lignes parallèles, et s'étendant en arrière jusqu'à une allée au fond de 8 pieds de large, s'ouvrant sur la rue Bourgogne, en commun avec celle-ci et la propriété adjacente. A un îlet de la rue du Canal, du Grand Opera House et du Y. M. G. Club, et sera un placement rémunératif. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

16° **La belle résidence en briques à deux étages**, avec mansarde, No 161 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Remparts et Bourgogne, ayant corridor, salons, salle à manger, cuisine et autres chambres au premier étage, corridors, dix chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs, allée et cours dallées, citerne, hangar, etc.
Le lot de terre est désigné par le No 3 sur un plan annexé à un acte pardevant M. de Armas, ex notaire, le 26 avril 1820 lequel lot, d'après une esquisse par J. A. d'Hémécourt, le 1er avril 1859, mesure, en mesure américaine, 32 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville, 127 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Remparts et 128 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Bourgogne et 32 pieds 4 pouces de large sur la ligne du fond. Près du centre des affaires et en face du Y. M. G. Club. Un placement sûr et rémunératif, en demande par des locataires qui paient. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $960 par an.

17° **La Résidence Confortable en Briques à trois étages**, No 79 rue Conti dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, St Louis, Royale et Bourbon, ayant corridor salons, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors balcon en fer et onze chambres à coucher aux étages supérieurs.
Le lot de terre est désigné par le No 4, sur un plan par H. Howard architecte, le 20 septembre 1845, déposé comme plan No 103, dans le livre de plans de T. Guyol, ex-notaire, le dit lot ayant, en mesure américaine, 26 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 73 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, étant borné sur un côté par le lot No 5, et sur l'autre côté par le lot No 3 et au fond par une allée ou passage, 3 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur, s'ouvrant sur la rue Bourbon, en commun avec le dit lot et la propriété adjacente, ainsi que cela est indiqué sur le plan mentionné ci-dessus. Convenable pour résidence ou comme placement et à proximité de la rue du Canal. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept 1894 au taux de $540 par an, payable au taux de $50 par mois en hiver et $40 par mois en été.

18° **Le cottage-résidence antique et de belle apparence architecturale en briques et élevé de terre**, No 281 rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, ayant grille en fer, large galerie, corridor, quatorze chambres et chambre à bain.
Le lot de terre mesure, en mesure Américaine, 73 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres sur 160 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, et 74 pieds 9 pouces 5 lignes de large sur la ligne du fond, le tout d'après un plan par C. A. de Armas, voyer, le 14 octobre 1865. Dans un voisinage tranquille et respectable, cela en fait un joli site pour résidence. En face de l'église Ste-Marie et du Palais de l'Archevêque. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $180 par an.

19° **La résidence bien construite en briques à trois étages avec attic**, No 286 N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Hôpital et Quartier, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, et corridors et dix chambres à coucher aux étages supérieurs.
Le lot de terre mesure en mesure anglaise 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur 67 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Bien situé pour demeure ou comme placement et rapportera sûrement un bon revenu.

20° **Le cottage en bois à un étage** Nos 99 et 101 rue Constantinople, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Magasine et Camp, retiré du trottoir et ayant galerie et six chambres. Le terrain est composé de deux lots désignés par les lots Nos 5 et 6 sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, 10 décembre 1872, annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 20 décembre 1872 d'après laquelle esquisse les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Aussi, une certaine portion de terre, dans le même district et îlet que les lots décrits ci-dessus adjacente au lot No 5, étant en arrière de ceux-là, désignée sur la susdite esquisse par la lettre A et formant le fond du lot No 24, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 30 pieds carrés. Dans un bon voisinage, à proximité des chars, des églises, marchés et écoles. C'est une bonne demeure.

HABITATION.

21° **Certain morceau de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situé sur le côté est du bayou Têche, dans la paroisse Ibérie, dans cet Etat, mesurant environ 5 3/4 arpents de face au dit bayou, sur 80 arpents de profondeur, faisant ainsi une surface superficielle de 460 arpents, et étant borné au nord, ou au-dessus, par les terres de P. B. Sandager, plus bas en partie par les terres de Toliver & Lee ou ses représentants et en partie par celles de la succession de Mme C. S. Lewis; en face par le dit bayou Têche, et au fond par un petit cours d'eau, connu comme Petit bayou, sauf et exceptant une petite église construite sur le coin sud-ouest du dit morceau, faisant face au Bayou Têche, et connue et occupée par l'église Baptiste Nazarene, la dite bâtisse étant la propriété de la congrégation de la dite église. Dans une section des plus fertiles de l'Etat, accessible par chemin de fer et par eau, et une des plus pittoresques rivières.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, et subdivisés de façon à satisfaire les parties intéressées, portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à paiement final, les actes de vente devant renfermer les clauses usuelles de sécurité, telles que non alienando, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations doivent être tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 juil—7 14 21 28—4 8 août

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ABONNEZ-VOUS A
LA REVUE HEBDOMADAIRE
La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.
Abonnement $6.40 par an; 6 mois $3.30
Abonnement d'essai de 3 mois $1.
La Revue hebdomadaire publie, la première après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre revue et journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin, E. Rod, A. Theuriet, Emile Zola, etc., etc.
La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 8,320 pages de ses 52 numéros, plus de 40 vols. par année.
S'adresser à la librairie L. Dermigny, 126 W. 25th St. New York; à sa succursale à Montréal, 1608 rue Notre-Dame et à ses Agents. Spécimen gratuit, avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 3 cents en timbre-poste.
En vente à la Nouvelle-Orléans, chez George F. Wharton, 5 Carondelet str.

LIQUIDATION.

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de rédemption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entre elles respectivement.

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Meubles de Bureau, Actions et Billets.
Succession d'Antoine Lanata.

No 42,043—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 (nouveau No 138) rue Carondelet—MARDI, 14 août 1894, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 juin 1894 et signé le 20 juin 1894, et d'un ordre daté le 28 juin 1894, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant Jas. Fahey, notaire, le 26 juin 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, au local coin des rues Baronne et Commune—
1. Un lot de meubles de bureau, consistant en pupitres, chaises, coffre fort, tables, presse à lettres, pendule, etc.
2. L'intérêt du défunt, se montant à 6,328me dans un certain fond de 440 actions de la Mexican International Improvement Company.
3. Cent actions du fonds-capital de la Kentucky Land Company.
4. Cinquante actions du fonds-capital de la La. Ice Manufacturing Company.
5. Six cents actions du fonds-capital du Mountain View Manufacturing Company.
6. Onze cents actions du fonds-capital du Ryland Gold Mining Company.
7. Soixante-cinq actions du Bon Homme Mining Company.
8. Un billet de huit mille dollars.
9. Un billet de six cents dollars
10. Un billet de cinq cents dollars.
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
3 août—3 4 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme L. M. Delogny vs ses Créanciers

No 1,641—Vingtième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St Jacques.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 14 (nouveau No 138) rue Carondelet—MERCREDI, 29 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 17 juillet 1894, par l'Hon. Walter Guion, juge de la Cour ci-dessus, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un certain morceau de terre connu comme Delogny et quelquefois connu comme plantation sucrière de Cabahanocee situé sur la rive droite du fleuve Mississipi, paroisse St-Jacques, Etat de la Louisiane, ayant à peu près 26 arpents de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de 75 à 80 arpents s'étendant à et borné par les doubles concessions de la dite plantation, borné au haut par les terres appartenant à feu Valérien Choppin et maintenant à sa veuve, et au bas par les terres appartenant alors, aussi à Choppin s'étendant jusqu'aux quarante arpents et alors par autres terres anciennement, formant les doubles concessions de Millet. Les lignes fermées de quatre et demi degrés, plus ou moins, et ayant à peu près 1,750 arpents de superficie de bonne terre à canne. Il y a à peu près 115 arpents de plant de canne, 145 arpents de souches de première année, 75 arpents de souches de deuxième année, 65 arpents de maïs et 56 arpents en fèves d'engrais.
Tous les travaux de l'entière récolte sont terminés (laid by) et en bonne condition. Sur la plantation il y a 23 mulets, 12 charrettes, outils aratoires et environ 125 cordes de bois, le tout conformément à un inventaire déposé à la cour. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec billets payables à l'ordre de l'acquéreur et par lui endossés, garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. L'acte de vente doit contenir les clauses usuelles telles que le non alienando, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations doivent être assurées, la sucrerie pour la somme de dix milles piastres et la police ou les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de son adjudication. 10 pour cent comptant du prix de son enchère seront requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant M. Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28juil—28—août 4 11 18 25 29

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de Choix du Premier District.
Succession de S. C. Thelenian.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E—No 28 821.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MARDI, 4 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 26 juillet 1894, dans l'affaire de la succession de S. C. Thelenian, Dossier No 28,821, il sera vendu à l'encan, à savoir—
Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore, et portant le No 415 de la rue Franklin. Il se compose des arrières parties des terrains Nos 5 et 6 désignés sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, laquelle partie de terrain mesure environ 36 pieds de façade rue Franklin sur 45 pieds de profondeur plus ou moins. Les améliorations consistent en un cottage double bien subdivisé et dans un voisinage convenable.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant M. T. Ducros, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication et il faut assumer les taxes de 1894.
1er août—1 7 14 21 28—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété d'Encoignure de Choix.
Deux jolis lots de terre coin des rues St-Louis et Roman.
Le staunch sternwheel steamboat "New Jennie,"
Succession de Charles Techira.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MARDI, 7 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 juin 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Charles Techira, Dossier No 42,711, il sera vendu à l'encan, à savoir—
1° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Roman, Conti et Derbigny, désignés comme lots Nos 13 et 14 sur un plan de Joseph Pilié voyer, en date du 1er mai 1844. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le voisinage est très bien bâti, bien amélioré et ces lots sont désirables soit pour affaires ou résidences.
2° **Le bateau à vapeur New Jennie**, de la Nouvelle-Orléans, comme il se trouve maintenant dans le canal Carondelet, (Vieux Bassin) coin des rues Dorgenois, ensemble avec ses bateaux, ancres, cables appareils, meubles, machines, etc., et décrit comme suit: longueur 104 pieds, cale 28 2/10 pieds, profondeur 4 pieds, il mesure 41 26/100 tonnes, sa capacité sous pont étant 77 tonnes et 19/100 livres, son numéro officiel est 130,327.
Conditions—comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley notaire.
7 juil—7 10 17 24 31—août 7

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Trois Cottages en Bois à Deux Corps de Logis,
Nos 55, 57 et 59 rue Philip, Près Rousseau.
Dans l'affaire de James L. Frith vs. Alice M. Morse et als.
VENTE EN PARTAGE.
A L'ENCAN A DES CONDITIONS FACILES.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 29 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendus le 16 juillet 1894 et signés le 20 juillet 1894. Dossier No 41,302, dans l'affaire de James L. Frith vs. Alice M. Morse et als. pour un partage, à l'encan il sera vendu—
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Rousseau, Fulton et l'avenue Jackson, désignés par les Nos 1 et 2 d'après un plan de Moelhausen, le 18 juin 1845, dans les archives de M. Kennedy; les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Philip sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain.
Les améliorations consistent en trois cottages en bois à deux corps de logis, connus par les Nos 55, 57 et 59 rue Philip, rapportant un revenu de $27 par mois.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles, les taxes de 1894 doivent être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère.
L'acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juil—26 29—août 5 12 19 26 29

$7.00 EXCURSION A SHREVEPORT et VICKSBURG,
DONNÉE PAR LE
NEW ORLEANS GLEE CLUB.
Partira du dépôt de L. C. M. & [illegible] LUNDI, 6 août, à 8 A. M. et arrivera à Shreveport à 10 P. M. le même soir.
Retournant laissera Shreveport le 9, à 8 A. M. et arrivera à la Nlle-Orléans à 10 P. M. Les trains s'arrêteront, en allant et en retournant, à Kenner, Lutcher, Convent, Burnside, Baton Rouge, Slaughter, Ethel, Wilson, Centreville, Gloster, Rosetta, Roxie, Harriston, Port Gibson, Vicksburg, Tallulah, Delhi, Rayville, Monroe, Ruston, Arcadia.
Prix aller et retour, de la Nouvelle-Orléans, $7; de Bâton Rouge et autres points au-delà, $6; de Vicksburg, $5.
Pension et chambre dans les hôtels de première classe, $1.50 à $2 par jour.
On peut obtenir des billets à l'Hôtel Grunewald, 16 rue Baronne.

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une Magnifique Occasion pour un Acquéreur.
UN SUPERBE MOULIN A SCIE,
A STRADEE, LOUISIANE,
—ENSEMBLE AVEC—
Une Grande Quantité de Terres Plantées de Cyprès l'Environnant,
—SUR LE—
Chemin de Fer Illinois Central
—ET LE—
Bayou Manchac.
PROPRIETES SITUEES Dans la Paroisse Tangipahoa

Smith Brothers & Co., Limited,
—ET—
Gentry Brothers
—VERSUS—
W. J. Athens Lumber Co., Limited

No 40,887—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

MERCREDI, 15 AOUT.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau nouveau numéro 123 ancien numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 juillet 1894, à l'encan il sera vendu—
1° **Une portion de terre** avec toutes les améliorations qui s'y trouvant comme il est décrit sur un plan du voyer de Geo. H. Grandjean, ingénieur civil, en date du 6 juillet 1894, comme suit: Le terrain ci-dessus mesurant Green measures, trois (3) chaînes de largeur sur le côté Est et cinq (5) chaînes de largeur sur le côté Ouest du centre du chemin de fer Illinois Central R. R. sur une longueur de vingt chaînes, partant du Quarantième poteau de mille de Illinois Central R. R. et s'étendant vers le sud. Les frontières nord et sud sont perpendiculaires et ceux de l'est et l'ouest sont parallèles à la voie du chemin de fer contenant dix (10) acres ouest et six (6) acres est du chemin de fer, étant un total de seize (16) acres comprenant toutes les améliorations maintenant existant à Strader, paroisse Tangipahoa, Lne, et étant dans la section 28, Township 8, Range 8 E. District Greensburg, East La., de la susdite il doit être exclu le droit de la voie, s'il y a, de la Compagnie du Chemin de fer Illinois Central. Les améliorations consistant en un nouveau moulin à scie, avec tous les appareils modernes, une confortable maison pour pension et plusieurs cottages et bois submergés dans le Bayou Owl estimés entre 300,000 et 500,000 pieds.
2° S E N. E. 4 de la section 29 dans le township 8 and du Range 8 Est, dans le district de terre de Greensburg, renfermant cent soixante (160) acres, d'après la patente de l'Etat No 2 237, en date du 8 février 1876. Toute la section 28 contenant six cent soixante huit au centième (600.68 A) acres, excepté la portion ci-dessus de terre et les améliorations décrites dans la section 1, et avec la partie fractionnelle Nord de la section 23 contenant, cent soixante un et quatre-vingt-un et huit centièmes (161.08) acres, le tout dans le township 8 Range 8 et Est du district de terre de Greensburg, la dite terre comprise dans le 40e mile post de l'Illinois Central Railroad, et situé [illegible] borné au nord par les terres de Jacob Prince, à l'ouest par la terre de Branch et au sud par le North Pass Manchac.
Conditions comptant. Les taxes de 1894 devront être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
13 juil—13 18 25—1 8 15 août

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de Second District.
COTTAGES,
Prieur, près l'Avenue Ursulines.
Succession du Rév. Hyacinthe Tumoine.

No 41,180.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. H. Robinson, encanteur—Bureau nouveau numéro 123 vieux numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 juillet 1894. Dossier No 41,180 pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu—
1° **Un lot de terre** situé dans le faubourg Tremé, en cette ville dans l'îlet compris entre les rues Prieur Roman, St-Philippe et Ursulines, désigné par le No 10 de l'îlet numéro 13 sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, le dit lot de terre mesurant au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur 31 pieds 6 pouces 4 1/2 lignes sur la ligne du fond et 107 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble avec les bâtisses qui y trouvent consistant en un cottage simple en bois, 5 chambres et galerie sur le côté et désigné par le numéro municipal 185 rue Prieur.
2° **La moitié indivise du lot de terre**, situé dans le faubourg Tremé, en cette ville désigné par le No 11 de l'îlet No 13, borné par les rues Roman, Prieur, St-Philippe et Ursulines, sur un plan de A. D'Hémécourt, en date du 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, en cette ville, le dit lot mesurant, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur, 33 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, et 96 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en un cottage simple en bois, 3 chambres et désigné par le numéro municipal 183 rue Prieur.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes 1894, en sus du prix de son enchère, et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Antoine Doriocourt, notaire.
11juil—11 18 25 août 1 8 15

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence à Deux Etages dans le Premier District.
No 142 rue Race, entre Magazine et Constance.
A l'Encan.
Succession d'Andrew Brown.

No 29,723.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 8 août 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 26 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir.
Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Constance, Robin et Magazine, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan fait par Schreiber, le 28 avril 1837, les dits lots mesurent chacun 25 pieds 8 pouces et 4/7 d'une ligne de face à la rue Race sur une profondeur de 120 pieds (au pied américain). Etant la même propriété acquise par feu Andrew Brown de Mme J. Callender et Mlle E. M. Callender par acte passé pardevant D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, le 28 juin 1857. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue par le No 143 rue Race, ayant galerie de face et corridor, et au premier étage, 6 chambres dans la bâtisse principale et une bâtisse à deux étages dans le fond ayant 8 chambres.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilèges et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date de la vente jusqu'à paiement final, l'acte de vente devra contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets, le pacte de non alienando.
Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.
1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Charles P. Gould vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 42,756.

Le Contenu des Nos 144 et 146 rue Conti,
Appartenant à la Banner Pickle Co., Insolvable.
Lundi, 6 Août 1894, à 11 A. M.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon G. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 23 juillet 1894, nous procéderons à la vente à l'enchère publique au local 144 et 146 rue Conti, le LUNDI, 6 août 1894, des effets suivants:
1 Machine et bouilloire.
Un lot vinaigre, coton, pickles, Pepper, balances, bouteilles, etc., d'après inventaire.
Conditions—Comptant.
E. CURTIS & CO., Encanteurs, 301 rue Canal.
25 juillet—à date

L'Abeille de l…
NOUVEL…
VENDREDI…
CHEMI…
ILLINOIS…
…Missis…
SOUTHER…
Chemin de fer…
THE NEW…
FEUI…
LES DRAME…
Pantalo…